

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlements décrits ci-après :

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juin 2026, le conseil a adopté :
  - Le projet de règlement numéro **09-2026** modifiant le règlement de zonage no 21-2024 afin de modifier certaines dispositions relatives aux quais et aux zones d'inondation.
  - Le premier projet de règlement numéro **11-2026** modifiant le règlement de zonage no 21-2024 afin d'ajouter certaines dispositions relatives aux antennes.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 22 juin 2026, à 19h00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro **09-2026** et le premier projet de règlement numéro **11-2026** ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra à la salle du conseil située au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le projet de règlement numéro **09-2026** ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. Le premier projet de règlement numéro **11-2026** contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire concernant toutes les zones du territoire.
4. Le projet de règlements numéro **09-2026** et le premier projet de règlement numéro **11-2026** **peuvent être consultés** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 9 juin 2026.



Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 9 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 juin 2026.



Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière